

# CAHIER DES CHARGES

## PNAD

### PUBLIC FEMININ U11 - U13

### Saison 2017-2018

## OBJECTIFS

Cette action nationale a pour double objectif :

- LE DÉVELOPPEMENT ET LA FIDÉLISATION DU JEUNE PUBLIC FÉMININ. Toutes les filles sont invitées à participer. Elles sont réparties en groupes de niveaux.
- LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DES ENTRAINEURES FÉMININES.

### 1. PUBLIC CIBLE

Les féminines licenciées des catégories U11 et U13.

### 2. STRUCTURATION GEOGRAPHIQUE ET PROGRAMMATION ANNUELLE

Les actions sont organisées au sein de chacune des 3 zones géographiques. **Il n'est pas prévu de regroupement national :**

- Zone Nord Est
- Zone Ouest
- Zone Sud Est

Chaque zone disposera de toute latitude pour structurer ces actions, en fonction de la densité du public cible. **Les actions peuvent ainsi être organisées au niveau d'une ligue, d'un groupement de ligues ou de la zone complète. Le protocole type préconisé est l'organisation de 3 journées** durant la saison sportive dont le contenu est identique ou évolutif (option laissée au choix des coordinateurs et coordinatrices de chacune des actions) en partenariat avec une ligue et **un club d'accueil**. Le programme annuel des regroupements et leur découpage géographique est défini lors des réunions de zone de juin (réunions durant lesquelles les zones identifient leurs actions de développement pour la saison sportive suivante).

Les dates seront arrêtées lors des réunions du calendrier de zone. Les dates toutefois préconisées sont les vacances de Toussaint (octobre) – Noël (décembre) – Hiver (février). Le lieu est soit identique soit différent pour les trois journées (en fonction des possibilités). Il est important de noter que ce protocole type pourra être adapté pour mieux répondre aux spécificités des zones.

*Par exemple, les 3 regroupements d'une journée pourraient être modifiés en une action unique dans l'année de type stage organisé sur 2 ou 3 jours.*

### 3. CONTENU TYPE DES SEQUENCES DE GLACE

2 créneaux « entraînements » d'1H30 de glace répartis dans la journée.

- Séance 1 : travail orienté vers la technique.
- Séance 2 : **travail orienté vers des jeux d'opposition.**

1 créneau « match ».

### 4. PILOTAGE ET ENCADREMENT

#### *a. Coordination nationale*

Elle est assurée par Vincent PELTIER (personnel ressource de la DTN) **avec l'accord de Marie-Laure POULET (sa supérieure hiérarchique) et en cas d'indisponibilité**, par Christine DUCHAMP (DTN Adjointe).

Missions du coordonnateur ou de la coordinatrice national.e :

**Contribution à l'élaboration du cahier des charges, recueil des différents** projets définis au sein des zones, établissement du Bilan national, évaluation du PNAD et évolution du projet si nécessaire.

#### *b. Coordination de zone*

La coordination des actions au sein **d'une même zone est confiée** au ou à la co-délégué.e en charge du développement de la zone **ainsi qu'**aux cadres techniques nationaux de la DTN missionnés sur la zone.

Rôle de la coordination de zone :

Choix de la formule, des clubs supports, **des dates, constitution des équipes d'organisation, recrutement de l'encadrement technique, établissement du bilan de zone.**

#### *c. Ressources humaines*

Le coordonnateur ou la coordinatrice de zone est aidé.e par un.e entraîneur.e, **titulaire d'un DE ou BE, qui prend en charge l'organisation et l'encadrement technique de la journée.**

Il ou elle est assisté.e par :

- **Quatre encadrantes techniques féminines.** Ces femmes ont soit suivi un ou plusieurs modules de la formation fédérale ou sont motivées pour **s'engager dans ce processus de formation** - en relation avec le réseau des entraîneuses féminines constitué par Hélène Blair (membre de la commission féminine de la FFHG).
- **Un.e entraîneur.e gardien/ne** (ancien/ne gardien/ne ou ayant suivi la formation fédérale gardien/ne).
- **Et, si cela s'avère nécessaire,** un coordinateur ou une coordinatrice administratif désigné.e par la zone.

## 5. BUDGET

- Si l'action se déroule sur 1 journée : les frais de restauration et de déplacement sont à la charge des participantes.
- Si l'action se déroule sur plusieurs journées, la ligue au sein de laquelle se déroule l'action prend en charge les frais (hors déplacement des joueuses) puis refacture ces derniers aux ligues d'appartenance des participantes (au prorata de celles-ci). Chaque participante verse un **minimum de 20 euros par jour à sa ligue d'appartenance**.
- Des maillots et des goodies peuvent être fournis par les organisateurs et les organisatrices si le budget le permet, ces gestes étant toujours fort appréciés des participantes et des encadrant.es.

## 6. FINANCEMENT

- Le financement des actions revient aux ligues.
- Crédits FFHG : une ligne de crédit en lien avec des actions féminines est identifiée par la FFHG pour chaque ligue.
- Un complément est possible via le CNDS – la Région – des partenaires économiques qu'il convient de démarcher.

## 7. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Programmée dès le début de la saison 2017/18.